Commission de Surveillance du Secteur Financier

COMMUNIQUE DE PRESSE 13/08

■ LEVEE DE LA SUSPENSION DES OBLIGATIONS EMISES PAR SNS REAAL N.V. ET SNS BANK N.V., A L'EXCEPTION DES OBLIGATIONS EXPROPRIEES

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été informée de la part de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM), l'autorité compétente néerlandaise, de la levée de la suspension des obligations émises par SNS Reaal N.V. et SNS Bank N.V., à l'exception des obligations expropriées, sur NYSE Euronext Amsterdam à partir du 4 février 2013 à 9h00. La CSSF a ainsi levé la suspension de la négociation des instruments financiers émis par SNS Reaal N.V. et SNS Bank N.V. sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg à l'exception des obligations suivantes :

- XS0382843802
- XS0468954523
- XS0172565482
- XS0552743048
- XS0363514893

Luxembourg, le 4 février 2013

